



Vol sur le lieux de travail

Par **Wafa**, le **07/05/2009** à **09:59**

Bonjour,

J'ai été victime (ainsi que mes collègues), d'un vol sur mon lieux de travail (chantier). Mon casier a été forcé et on a volé mon survêtement de marque Lacoste d'une valeur de 200 €. J'ai déposé plainte le lendemain matin au commissariat, j'ai fait la déclaration par téléphone auprès de mon employeur, mais celui ci ma répondu "je n'ai rien à voir là dedans et l'entreprise n'est pas responsable", l'assurance ne couvrirait pas ce délit.

Je voudrais savoir qu'elle assurance peut jouer pour un vol subi sur le lieux de travail ? et est-il vrai que les salariés ne sont pas couverts par l'assurance de l'Entreprise ?

Merci pour la réponse apporté à ma demande, cordialement.